



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 2 octobre 2018 – 20h15 – foyer de la grande salle**

Présidence : Madame Christelle DEBONNEVILLE

Personnes excusées : Mesdames Déborah BIGNENS, Sandra BOURGEOIS, Amandine COULLARD-DESCOS, Marie FRUTIGER, ainsi que Messieurs Thomas BAERISWYL, Jean-Jacques CLERC, Jean Léon JUILLERAT, Thierry MOIX, Jean-Marie RENAUD et Guillaume SAOULI.

Personnes absentes : Madame Valérie THEINTZ et Monsieur Michel MONOD

* * *

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **38** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. **Adoption** du procès-verbal du 3 septembre 2018
2. **Communications** du bureau
3. **Préavis N° 03-2018** : Site du Marais "Remplacement du système de chauffage (1ère étape chaudière à gaz)" – rapport de la **commission des finances**
4. **Préavis N° 03-2018** : Site du Marais "Remplacement du système de chauffage (1ère étape chaudière à gaz)" – rapport de la **commission ad hoc**
5. **Postulat 01-2018** "Pour la préservation et la mise en valeur du Champ de foire"
6. **Informations** de la Municipalité
7. **Divers** et propositions individuelles

1. Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2018

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.



2. Communications du bureau

Informations :

- Le samedi 8 septembre, la **Guggenmusik de Gimel** a organisé un repas afin de célébrer ses 25 ans d'activité.
- Le dimanche 9 septembre a eu lieu le **concours intersection de Montricher**. une équipe de FSG Gimel a remporté la première place des courses d'estafettes dans la catégorie "jeunesse garçons 5-11".
- Le samedi 15 septembre, à Chexbres, a eu lieu la **finale vaudoise d'athlétisme** de l'association cantonale vaudoise de gymnastique. 9 jeunes du groupe d'athlétisme de Gimel ont été qualifiés. Noé TELLEBBACH a terminé vice-champion de sa catégorie (cadets 16-17), de même qu'Eloïse MARCHESE (20ans et plus). Un grand bravo à ces jeunes motivés qui portent haut les couleurs de notre village.
- Résultat du **Tir du conseil** du mercredi 19 septembre :

Catégorie homme (totalité des points)

- 1^{er} M. Jean-Marie PASCHE
- 2^{ème} M. Jean-Luc BIGNENS
- 3^{ème} M. Vincent FRUTIGER

pour le "coup tiré au sort", M. Vincent FRUTIGER a dépassé M. Philippe REZZONICO d'un point

Catégorie femme (totalité des points)

- 1^{ère} Mme Sophie CROISIER
- 2^{ème} Mme Mary CROISIER
- 3^{ème} Christelle DEBONNEVILLE

c'est également Christelle DEBONNEVILLE qui remporte le "coup tiré au sort"

- Le dimanche 23 septembre, journée de **votations fédérales**. Un remerciement au bureau pour l'aide apportée lors du dépouillement.
- Le samedi 29 septembre a été marqué par l'inauguration du nouveau **collège du Marais**.
- Le dimanche 30 septembre a eu lieu la **fête des récoltes**.
- Le mercredi 3 octobre: spectacle "À toi, Raymond Devos" dans le cadre du 25^e anniversaire de la **bibliothèque communale**
- Week-end du 6 et 7 octobre: **marché de l'artisanat** organisé par l'ADIG.
- Le samedi 13 octobre aura lieu le **super loto** à l'hôtel du Marchairuz organisé par l'association des amis du Marchairuz.

3. Préavis N° 03-2018 : Site du Marais "Remplacement du système de chauffage (1ère étape chaudière à gaz)" – rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des finances, M. Edgar DIEPERINK, pour la lecture du rapport et précise mettre à la discussion le préavis 03-2018 à l'issue de la lecture du rapport de la seconde commission.

4. Préavis N° 03-2018 : Site du Marais "Remplacement du système de chauffage (1ère étape chaudière à gaz)" – rapport de la commission ad hoc

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, M. Andrea TASINATO, pour la lecture du rapport et passe la parole à l'assemblée.



Conseil communal de Gimel

Mme Doris CHRISTEN : demande pour quelle raison le projet de remplacement du chauffage n'a pas été analysé au moment de l'étude du bâtiment "Marais III".

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : explique que la Commune a rencontré des déconvenues avec le bureau d'ingénieur mandaté pour ce projet, raison pour laquelle la Municipalité a dû reprendre la main sur le dossier début juillet faute de quoi, le préavis n'aurait pas pu être déposé en septembre. Des contacts avec la maison Exotech sont intervenus et se sont avérés précieux dans cette affaire, en particulier s'agissant de la recommandation auprès de la maison Von Auw. Le court délai restant a rendu impossible la recherche d'offres supplémentaires. Il est rappelé que le préavis ne porte que sur le remplacement de la chaudière à gaz qui, une fois acquise, permettra de réfléchir sereinement sur le chauffage global du campus du Marais étant précisé que la commune reste attachée à l'autre source de chauffage, la chaudière à bois, de par son statut de commune forestière.

M. Jean-Claude MAGNIN : dans le descriptif du devis de la maison Von Auw, en page 4, la puissance modulante indiquée se monte à 164 – 657 KW. Dans le préavis de la Municipalité, la valeur indiquée est 164 – 567. Laquelle des deux données est la bonne ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : confirme que la valeur indiquée sur le devis s'avère correcte.

M. Pierre-Yves CORREVEON : en page 24 du devis est fait mention de la liste des travaux non inclus, tels que maçonnerie, électricité, peinture, sanitaire, ferblanterie. Les frais pour divers et imprévus figurant sur le préavis se montent à 7% seulement (soit CHF 19'422.80). Est-ce suffisant ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : juge les travaux précités de faible importance. Certains pourront d'ailleurs être assurés par le personnel communal ou seront pris en charge au travers du budget pour frais d'entretien.

M. Jean-Luc BIGNENS : s'étonne de l'important écart de prix entre les offres Von Auw et Exotech. Comment l'expliquer ?

M. Laurent GUIGNARD : confirme l'écart de prix entre les deux offres. Cette différence doit être interprétée comme la volonté de l'entreprise Von Auw de remporter l'adjudication. En outre, il convient de se réjouir de disposer d'une offre aussi compétitive sans pour autant qu'il soit possible de justifier pourquoi une offre s'avère plus chère que la seconde.

M. Pierre-Yves CORREVEON : confirme la bonne réputation de la maison Von Auw. Quant au prix du devis, faut-il l'interpréter dans l'autre sens, à savoir que la maison Exotech présente des offres trop onéreuses ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond que l'entreprise Exotech n'était probablement pas suffisamment dimensionnée pour réaliser ce type d'intervention et de rappeler qu'il n'existe que deux chaudières à gaz du même type en Suisse. En outre, on ne peut laisser sous-entendre qu'Exotech pratiquerait des prix trop élevés. A titre d'exemple, l'indemnité octroyée pour son assistance dans ce dossier s'avère clairement inférieure à la lumière du temps réellement passé dans cette affaire.

Mme Carole BOURGEOIS : demande pour quelle raison une 3^e offre n'a pas été demandée.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : considérant l'offre compétitive de la maison Von Auw, il est très peu probable qu'une 3^e offre aurait conduit à un devis encore plus bas. En outre et comme évoqué précédemment, le temps a clairement manqué dans cette affaire.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : relève que l'insuffisance de puissance du chauffage actuel fut déjà évoquée à l'époque par la commission adhoc en lien avec le nouveau bâtiment scolaire et s'étonne d'une réaction si tardive à un problème connu de longue date.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : admet que la problématique n'est pas nouvelle et rappelle les difficultés rencontrées avec le bureau d'ingénieur qui n'a pas fourni les prestations attendues. En outre, l'émergence d'avis contradictoires a brouillé l'analyse du dossier conduisant finalement la Municipalité à trancher au mois de juillet. Enfin, il serait faux de soutenir que la Municipalité dépose systématiquement des préavis tardifs.



Conseil communal de Gimel

M. Jean-Claude MAGNIN : s'étonne que l'offre de Von Auw ne contienne que des montants regroupés par chapitre là où celle d'Exotech contient des postes détaillés.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : confirme ce constat mais rappelle que le préavis déposé, en page 3, réalise une synthèse des coûts par chapitre entre les deux offres. Le fait que la structure des devis soit similaire a été jugé suffisant pour effectuer une comparaison des coûts.

M. Alain BUSSARD : relève la présence d'un poste "web serveur". Est-ce que le contrat de maintenance impliquant cette technologie aura un impact positif sur le coût d'entretien ?

M. Laurent GUIGNARD : explique que ce web serveur présente un intérêt particulier pour la maison Von Auw lui permettant un suivi efficace de son installation à plus forte raison durant la période de garantie. De notre côté également, nous avons tout intérêt à ce que notre future installation puisse disposer d'un diagnostic à distance limitant par-là les déplacements inutiles. Si le gain n'est pas chiffrable en l'état, nul doute qu'il existe.

M. Jean-Luc BIGNENS : souhaite qu'on lui confirme s'il est question uniquement de remplacer la chaudière ou est-ce que cela concerne également les conduites ? En outre, nous disposons d'un chauffagiste à Gimel, en la personne de M. DELAFONTAINE, comment se fait-il que l'intéressé n'a pas soumissionné ?

M. Laurent GUIGNARD : le préavis porte sur le remplacement de la chaudière à gaz (production de chaleur) ainsi que des vannes. En revanche, il n'est pas prévu de remplacer les conduites dont l'état est pour l'heure satisfaisant. S'agissant de l'entreprise de M. DELAFONTAINE, M. Laurent GUIGNARD admet qu'une demande d'offre aurait pu lui être adressée. Un échange est toutefois intervenu depuis. Il s'avère que la réalisation d'un chantier de ce type aurait impliqué des sous-traitants laissant à M. DELAFONTAINE un rôle de surveillant. La question de la capacité à intervenir sur site en permanence a également pesé dans la sélection des entreprises.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : complète les propos de M. GUIGNARD en rappelant que la maison Von Auw a fait une offre dite "agressive" en lien avec une installation qu'elle maîtrise. Les autres acteurs devraient, quant à eux, s'entourer de sous-traitants, dont certains nouveaux, impliquant tant un risque quant à la qualité de la collaboration mais aussi une hausse des coûts de par l'augmentation des intervenants.

M. Eric MARCHESE : rappelle la stratégie jusqu'alors qui consiste à mélanger l'énergie au gaz et au bois. Il est question aujourd'hui de remplacer la chaudière à gaz et dans quelques années, peut-être, également la chaudière à bois. Ne devrait-on pas réfléchir à la stratégie énergétique de l'ensemble du site maintenant. Celle qui prévalait jusqu'alors est-elle toujours la bonne ?

M. Laurent GUIGNARD : confirme le choix d'une chaudière à gaz de cette puissance. En effet, la chaudière à bois, lorsqu'elle doit être entretenue, requiert une journée de refroidissement à laquelle s'ajoute une seconde journée pour l'intervention. Ces délais impliquent de jongler avec les horaires d'intervention. La nouvelle chaudière à gaz, de par sa puissance, permettra plus aisément de planifier les interventions sur la chaudière à bois. En l'état, la volonté de conserver ces deux sources de production subsiste. La question sera peut-être débattue par le Conseil dans le cadre d'un préavis futur sur le remplacement de la chaudière à bois.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : rappelle que la chaudière à bois fut posée en 1985 et le risque, aujourd'hui, de la voir cesser de fonctionner n'est pas négligeable. Considérant le nombre de bâtiments qui dépendent aujourd'hui de notre installation de chauffage, la question de l'acquisition d'une nouvelle chaudière ne peut être repoussée. A noter enfin qu'une chaudière à bois coûterait aujourd'hui environ CHF 600'000.- si elle venait à être remplacée. L'achat de la nouvelle chaudière à gaz permettra ainsi une utilisation moins conséquente de l'actuelle chaudière à bois vieillissante.



Conseil communal de Gimel

M. Jean-Claude MAGNIN : s'interroge quant à l'opportunité du remplacement de la chaudière à bois, le moment venu, considérant que la nouvelle chaudière sera à même de chauffer l'ensemble des sites.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : n'entend pas voir cesser l'activité de la chaudière à bois par la pause de la nouvelle chaudière à gaz.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions des préavis 03-2018 et fait passer l'objet au vote. Par **30 OUI**, **6 NON** et **2 ABSTENTIONS**, le préavis est accepté.

M. Laurent GUIGARD remercie le Conseil, au nom de la Municipalité, pour la confiance accordée bien que comprenant les réserves exprimées ce soir.

5. Postulat 01-2018 "Pour la préservation et la mise en valeur du Champ de foire"

La Présidente donne lecture intégrale du contenu du postulat et passe la parole à son auteur.

M. Florian MAGNIN : entend relayer un soutien et un attachement villageois en faveur d'un site empreint d'histoire pour notre Commune. Préservation du patrimoine et modernité ne sont pas des antagonismes, ils doivent pouvoir se conjuguer. Bien qu'un postulat ne requière pas un nombre minimal de signature, il a toutefois été cosigné par une large majorité du Conseil preuve de l'intérêt qu'il suscite. S'il est vrai que les conclusions d'un postulat ne sont pas contraignantes, les signataires du postulat espèrent vivement que l'exécutif entendra ce message et intégrera cette volonté dans ses projets d'aménagements futurs, notamment au travers de la recherche de solutions alternatives et innovantes s'agissant de la future gare routière. Enfin, l'intéressé remercie toutes les personnes qui ont soutenu cette démarche.

La parole n'étant pas demandée par la Municipalité ni par l'assemblée, la Présidente soumet au vote la prise en considération du postulat, d'une part, et la proposition de renvoi à la Municipalité, d'autre part. A l'unanimité moins une abstention, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité afin qu'elle y dresse un rapport dans un délai de 12 mois.

6. Informations de la Municipalité

Mme Anne-Laurence BERGER : informe de la pose d'un **défibillateur** dans les locaux de la Raiffeisen de Gimel et rappelle toute l'importance de son utilité. Le personnel communal a en outre été formé à son utilisation.

M. Laurent GUIGNARD : revient sur la question posée lors de la dernière séance du Conseil par M. Michel MONOD concernant la présence de **plantes toxiques** le long du cheminement piétonnier du Closez-à-l'Orbannaz. Vérification faite, une espèce toxique a été observée, le fusain. Ses fruits ressemblent à des baies dont l'absence d'attrait gustatif aura toutefois vite fait de repousser le moindre amateur. Le risque encouru est une gastro-entérite en cas d'absorption massive



7. Divers et propositions individuelles

M. Daniel EGLI : signale qu'à la route de Saubraz, plusieurs **lampadaires** sont en réfection depuis maintenant plus d'un mois. Quand les travaux seront-ils achevés, respectivement les lampadaires remis en service ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : prend note de cette question et y répondra ultérieurement.

M. Jean-François JACOT : félicite l'initiative consistant en la pose d'une **table de ping-pong** devant le nouveau collège du Marais. Constate cependant que cette dernière n'est pas totalement horizontale en raison de la pente d'origine sur laquelle elle est fixée.

M. Laurent GUIGNARD : relève que les abords du collège ne sont pas plats. Le problème soulevé est toutefois compensé par la popularité qu'elle suscite auprès des élèves.

M. Pierre-Yves CORREYON : apprécie le dynamisme croissant des échanges au sein de l'Assemblée et s'en réjouit. L'intéressé regrette toutefois le fait que la Municipalité se montre souvent économe dans sa **communication** à l'égard du Conseil et cite l'exemple d'une information parue dans la presse selon laquelle notre Commune s'est associée à un programme touristique au pied du Jura.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond que cette information n'est pas nouvelle et représente la continuité d'un programme déjà existant.

M. Jean-Marie PASCHE : demande à quel usage est destiné **l'espace de parc** situé entre le collège et le champ de foire.

M. Laurent GUIGNARD : informe que la signalisation aux abords du collège n'est pas encore totalement terminée et confirme que l'emplacement est destiné à la dépose rapide des élèves.

M. Jean-Marie PASCHE : signale qu'il ne devrait dès lors pas être utilisé par les patrouilles scolaires.

M. Jean-Luc BIGNENS : s'inquiète d'une information selon laquelle le magasin **Denner** fermerait ses portes à la fin du mois de mars 2019.

M. Philippe REZZONICO : a pris contact avec le propriétaire du bâtiment. Il ressort de cet échange que M. PITTET ne sera plus gérant du magasin. Migros reprendra toutefois le commerce. Il faudra néanmoins s'attendre à une période de travaux impliquant une fermeture temporaire du site.

Mme Doris CHRISTEN : s'enquiert de savoir s'il est prévu de poser un **éclairage** à proximité du nouveau **passage piéton** menant au collège.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond que l'installation du passage piéton a été validée par l'autorité cantonale qui n'a pas relevé ce point. La Municipalité va toutefois étudier la question.

M. Pascale CIABURRI : demande la raison pour laquelle il n'y a pas **d'horloge** située à la **gare des bus**.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : il y en avait une précédemment, qui a toutefois été régulièrement victime d'incivilités. Dans ce contexte, la Commune fut contrainte de la retirer.

Mme Sophie CROISIER : revient sur le chantier à venir de la **Grand Rue** en relation avec le courrier adressé au Conseil communal par sa famille concernant la circulation du **Chemin Planet**. La Municipalité a-t-elle déjà pris des mesures dans cette perspective ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : confirme que l'analyse est toujours en cours. La problématique s'avère complexe et l'étude confiée au bureau Christe & Gygax (ingénieurs en mobilité).

Mme Sophie CROISIER : complète ses propos en suggérant une circulation restreinte dudit chemin qui s'avère fortement utilisé par l'Hôpital voisin et les habitants du haut du village.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : rappelle qu'il s'agit d'un chemin communal dont la limitation d'accès ne peut être



Conseil communal de Gimel

décidée. Une fois encore, une analyse globale est en cours raison pour laquelle la Municipalité appelle à la patience le temps de pouvoir apporter des réponses concrètes.

Mme Sophie CROISIER : remercie la présidente pour l'organisation de la **soirée du tir** qui fut un moment très plaisant et convivial.

La Présidente informe que les prochaines dates du Conseil sont agendées comme suit :

- **mercredi 24 octobre 2018**
- **mardi 20 novembre 2018**
- **vendredi 30 novembre 2018**

M. Philippe REZZONICO informe que l'ajout d'une séance, le 20 novembre prochain, s'explique par le préavis portant sur le taux d'imposition. Pour rappel, le canton a fixé au 21 novembre la transmission des taux d'imposition 2019. Le projet de budget, couplé à la question du taux d'imposition devra être analysé conjointement par la CoFin.

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 21h30.

La Présidente

Le Secrétaire

Christelle Debonneville

Florian Magnin